

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1^{er} octobre 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 25 septembre 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 1^{er} octobre 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents : Florence ADAM, Thomas ALLAIN, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Didier BOUGET, Marie-Claire BRAULT, Matthieu CHANEL, Ronan COUDRAIS, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Valérie DUVAL, Nathalie EDOM, Marie-Josèphe FERRIER, Loïc HERVOIR, Delphine HINRY, Patrick JUMEL, Didier LE CHENECHAL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Christian LEPRETRE, Odile MAUNY, Marie-Anne MONVOISIN, Delphine NORMAND, Nelly PIERSON, Rémi PITRÉ, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Pierre-Yves REBOUX, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Mireille SALMON, Mickaël TANGUY, Nicolas TEXIER, Françoise UGUET, Christophe VERON.

Pouvoirs :

Pierrick AUFFRAY donne pouvoir à Régis BAUNIN
Jocelyne BLANCHARD donne pouvoir à Matthieu CHANEL
Ronan BOYET donne pouvoir à Vincent DUCLOYER
Arnaud CHAUVIN donne pouvoir à Florence ADAM
Audrey GROSHENY donne pouvoir à Nadine EDOM
Kristelle JUILLET donne pouvoir à Pierre-Yves REBOUX
Michèle MOTEL donne pouvoir à Patrick JUMEL
Christophe ROUL donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
Roger MORAZIN donne pouvoir à Marie-Claire RUAULT

Absents excusés : Pierrick AUFFRAY, Jocelyne BLANCHARD, Ronan BOYET, Arnaud CHAUVIN, Julie FAUDET, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Kristelle JUILLET, Maela LE CORRE, Nelly LUC, José MERCIER, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Christophe ROUL, Jean-Marie RYO, Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Didier LE CHENECHAL

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 39 Pouvoirs : 9 Absents excusés : 16	Délibération n°2026-06-144 Contractualisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunale sur Vallons de Haute Bretagne Communauté
---	---

Depuis mars 2021, Vallons de Haute Bretagne Communauté est engagée dans une démarche de préservation et de restauration des continuités écologiques pour lutter contre l'érosion de la biodiversité sur l'ensemble de son territoire, en lien avec les grands

objectifs définis dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Cet engagement a été financé à 80% par l'appel à projet n°1 Trame Verte et Bleue. Cela a abouti au vote fin 2022 d'un programme d'actions en faveur des continuités écologiques sur 5 ans.

L'intégralité de ce projet s'inscrit en cohérence avec les différentes politiques environnementales déjà existantes sur le territoire, et intègre les différents programmes associés, tels que Breizh Bocage et le Plan Climat Air Energie Territorial pilotés par Vallons de Haute Bretagne Communauté ainsi que les actions de Gestion des Milieux Aquatiques déployées par les opérateurs de bassins versants.

Afin de réaliser des opérations de restauration des continuités écologiques, Vallons de Haute Bretagne Communauté réalise depuis 2023 des projets de plantations de bosquets et de créations et restaurations de mares. Ces opérations et leur pilotage ont été financées à 80% via l'appel à projet n°2 Trame Verte et Bleue jusqu'en fin 2025 et ont résulté sur la création de 17 mares, la restauration de 10 mares et la plantation de 8 ha de bosquet.

Depuis 2026 jusqu'en fin 2028, Vallons de Haute Bretagne Communauté bénéficie de 253800€ de subventions de la région Bretagne, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Europe via l'appel à projet n°3 Trame Verte et Bleue (TVB) afin de poursuivre et financer 80% du montant HT de ces opérations de restauration. Les objectifs à fin 2028 sont les suivants : 25 créations de mares, 15 restaurations de mares, 8 ha de plantations de bosquets.

Le programme en faveur des continuités écologiques de Vallons de Haute Bretagne Communauté a également pour objectifs de mesurer l'évolution de la biodiversité sur le territoire, d'évaluer la pertinence des actions menées et de mobiliser les acteurs locaux sur la préservation des continuités écologiques. L'outil d'Atlas de Biodiversité Intercommunale permet de répondre à ces objectifs.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté a donc validé, par délibération du 3 juillet 2025, le dépôt d'un dossier de réponse à un Appel à projet organisé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin de solliciter 250 000 € d'aide de l'Etat pour financer à 80 % pendant 3 ans la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Intercommunale.

Vallons de Haute Bretagne Communauté a reçu la confirmation en août 2026 de l'attribution des financements de l'Etat pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Intercommunale et fait partie des deux EPCI lauréats en Bretagne de cet appel à projet.

Avis de la Commission Environnement du 23 septembre 2026 : favorable

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la convention entre l'Office Français de la Biodiversité et Vallons de Haute Bretagne Communauté permettant de mobiliser une subvention de 250 000 € afin de financer à 80% pendant 3 ans la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Intercommunale ;
- De lancer les consultations nécessaires pour la mise en œuvre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunale ;
- D'autoriser le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Annexes obligatoires : A16 : projet de convention de financement entre l'OFB et VHBC pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Intercommunale

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 9 octobre 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN



Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 035-200043990-20261007-D2026_06_144-DE